

Quelle responsabilité pour les acteurs de l'impression 3D?

Fiche pratique publié le 29/08/2016, vu 416 fois, Auteur : [La boutique du droit](#)

Sur la conciliation entre l'impression 3D et le droit d'auteur.

Le récent rapport de la commission du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) s'interroge sur la possible conciliation entre l'impression 3D et le droit d'auteur.

Dans ce cadre, la Commission rappelle sous la forme d'un schéma détaillé (reproduit en illustration), la chaîne des responsabilités des principaux acteurs de l'impression 3D.

Le rapport est accessible en son entier à l'adresse suivante :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Propriete-litteraire-et-artistique/Conseil-superieur-de-la-propriete-litteraire-et-artistique/Travaux/Commissions-specialisees/Commission-du-CSPLA-sur-l-impression-3D>